



Partage des biens de communauté

Par **bach28**, le **18/04/2011** à **22:28**

Bonjour, suite à un divorce nous avons une maison en commun un crédit en cours qu'elle honore. Mon épouse en a eu la jouissance moyennant une indemnité d'occupation et est restée dans les lieux pendant environ 4 ans et du jour au lendemain elle a quitté les lieux et a cessé de payer le crédit sans en avertir ni mon avocat ni moi-même. Ne devait-elle pas le faire ? N'y a-t-il pas un vice de forme ? Comment va-t-on faire le calcul étant donné que nous sommes sur le point de vendre notre bien. Merci de me répondre dans les plus brefs délais.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **22:37**

vice de forme à propos de quoi ?